

La ferme des mille vaches

Notre avis : Deux poids, deux mesures

La juge a été au-delà du réquisitoire de la procureure ; elle a condamné à 5 mois le porte-parole du syndicat, Laurent Pinatel, alors que cette dernière ne demandait que 4 mois. Habituellement, la délibération du juge se fait après un temps de réflexion de quelques semaines ; dans ce cas précis, le jugement a été rendu dans les deux heures. Quand on met en parallèle les dégradations de Morlaix par le syndicat agricole majoritaire qui n'ont pas eu de suites à ce jour, on ne peut que rester dubitatif et se poser certaines questions qu'on laissera en suspens pour ne pas se retrouver au tribunal pour un procès d'intention.

Mouvement Ecologiste Indépendant <http://m-e-i.fr/>
Protection Environnement Rance Frémur (35) <http://www.asso-perf.info/>
Assoc Côte d'Emeraude pour l'Environnement et la Qualité de la Vie (35)

retour sur trois ans de conflits

Art . Le Monde sept-oct 2014

Des milliers de manifestants sont attendus, mardi 28 octobre au matin, devant le palais de justice d'Amiens, alors que s'ouvre le procès de neuf militants de la Confédération paysanne accusés de dégradation sur le chantier de la « ferme des mille vaches » en septembre 2013 et mai 2014. Plus de 30 bus doivent rallier la capitale de la Somme, venus de toute la France, ainsi que des cortèges de tracteurs et de vélos, en provenance notamment de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique).

L'exploitation de cette ferme controversée a commencé en septembre. Retour sur trois ans d'opposition à un projet en rupture totale avec le modèle français d'élevage familial.

- **L'entrepreneur Michel Ramery lance le projet de ferme géante**

Le projet de la ferme des mille vaches est lancé par Michel Ramery, un entrepreneur de 64 ans qui, après avoir créé dans les années 1970 son entreprise de matériel agricole, règne aujourd'hui sur le secteur du BTP dans le Nord-Pas-de-Calais. Son groupe, dont il est propriétaire à 100 %, emploie 3 715 salariés et a dégagé un chiffre d'affaires de 551 millions d'euros en 2013. Le magazine *Challenges* classe M. Ramery au 387^e rang des fortunes françaises, avec un capital estimé à 120 millions d'euros.

En 2009, Michel Ramery, par le biais de sa société civile d'exploitation agricole Côte de la justice basée à Airaines (Somme), s'associe à trois producteurs de lait au sein d'une société civile laitière baptisée Lait Pis Carde pour mettre en commun leurs quotas laitiers et constituer progressivement le futur cheptel de la ferme des mille vaches. Deux autres producteurs le rejoindront en 2013 et gèreront une structure commune de 300 vaches qui produit 2,8 millions de litres de lait.



En avril 2011, Michel Ramery convie une quarantaine de personnalités de la région à visiter une ferme de 800 vaches dotée d'un méthaniseur en Allemagne. Il y a des maires, dont Henri Gauret, celui de Drucat, où la ferme des milles vaches pourrait être construite, des conseillers généraux et même le sous-préfet de la Somme.

Quatre mois plus tard, Henri Gauret découvre qu'une enquête publique doit commencer le 22 août. Son but : évaluer le projet de M. Ramery de porter son cheptel à 1 000 vaches laitières (1 720 bovins avec les veaux et génisses), de les transférer dans les communes de Drucat et de Buigny-Saint-Maclou et de mettre en place un méthaniseur associé d'une capacité de 1,489 MW – le plus gros d'Europe. Le 2 novembre, l'enquête d'utilité publique conclut à une forte opposition des habitants et un « *climat passionnel* », mais le commissaire enquêteur rend un avis favorable, estimant que les installations pourront fonctionner « *sans préjudice pour l'environnement* ».

- **La contestation s'organise dans la Somme**

Pendant ce temps, le maire de Drucat, Henri Gauret, alerte la population du village de 900 habitants, qui commence à s'opposer au projet. L'association Novissen (Nos villages se soucient de leur environnement) est créée en novembre 2011, présidée par le médecin-urgentiste Michel Kfoury – elle compte aujourd'hui 2 450 adhérents.

Le 18 février 2012, l'association organise une première manifestation contre le projet de ferme, réunissant entre 600 et 700 personnes à Abbeville. Europe Ecologie-Les Verts, la Confédération paysanne, la Coordination rurale, l'association de Brigitte Bardot et l'ONG de défense de la condition animale L214 rejoignent l'opposition au projet.



« La Coordination rurale (...) défend la liberté de développement mais s'inquiète de ce projet industriel qui soulève de nombreuses inquiétudes et incohérences », indique le syndicat agricole minoritaire dans un communiqué en mars 2012. Selon lui, un tel élevage reviendrait à « éliminer 20 fermes de 50 vaches (...) qui maintiennent l'activité économique et sociale de 20 villages tout en entretenant les paysages ». Il dénonce aussi l'enfermement des animaux « 365 jours par an sans voir un brin d'herbe », le bilan carbone des transports de nourriture et d'effluents ainsi que l'usage, en partie, de soja importé pour l'alimentation.



Au-delà de la mise en cause du modèle d'élevage, Novissen dénonce les risques pour la santé humaine et l'environnement. L'association craint que les résidus d'azote saturent les nappes phréatiques et détériorent la qualité de vie des habitants. La ferme géante pourrait aussi favoriser le risque d'épizootie du fait de la concentration des bovins au mètre carré, à 600 mètres des premières habitations.

- **Le permis de construire est accordé**

Le 1^{er} février 2013, un arrêté préfectoral de la Picardie autorise la société civile d'exploitation agricole Côte de la justice de Michel Ramery à exploiter un élevage – plus restreint que prévu – de 500 vaches laitières (800 bovins au total) sur 18 hectares. Cette limitation correspond à la superficie des contrats d'épandage du lisier signés avec les agriculteurs, soit 1 500 hectares et non pas les 3 000 qui auraient été nécessaires à une exploitation de 1 000 vaches.

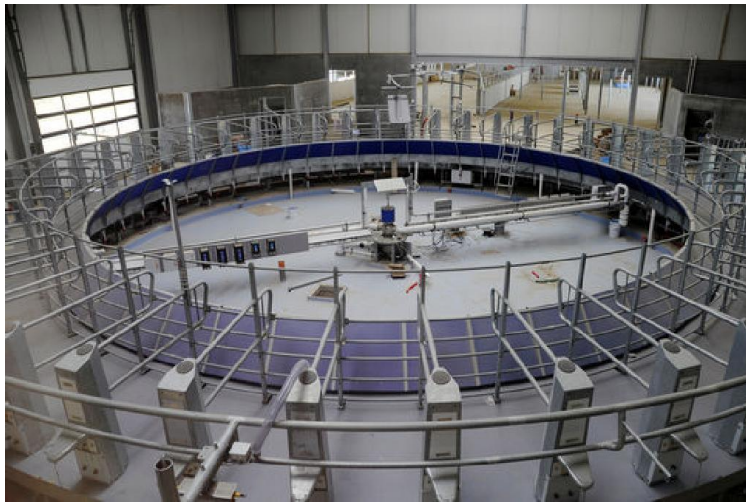
L'exploitation laitière est assortie d'un méthaniseur agricole de 1,338 MW qui permettra, à partir de 2015, de traiter à terme les fumiers et déchets d'une exploitation deux fois plus importante, si les autorités en autorisent l'extension, comme l'espèrent ses promoteurs. L'entreprise de M. Ramery souhaite convaincre d'autres céréaliers de signer pour atteindre les 3 000 hectares.

Puis le 7 mars, un autre arrêté préfectoral, accorde le permis de construire du projet, pour des installations qui peuvent accueillir 1 000 vaches en cas d'autorisation d'agrandissement.



Le projet de ferme géante de Michel Ramery est aussi rendu possible par la suppression des quotas laitiers. Avec la réforme de la politique agricole commune, les quotas, qui avaient pour objectif de limiter et stabiliser la production, doivent disparaître en 2015.

- **Les opposants renforcent leurs actions et retiennent un conseiller de Hollande**



L'association Novissen tente, en vain, de ralentir le rouleau compresseur de l'entreprise Ramery lancée dans la construction de la ferme. En mai 2013, elle dépose un recours auprès du préfet de la Somme et une requête en référé-suspension devant le tribunal administratif d'Amiens contre le permis de construire, qui seront tous deux rejetés. En juin 2014, le Conseil d'Etat rejette le pourvoi de l'association. Le 5 septembre, Novissen dépose un nouveau référé-suspension, cette fois contre l'autorisation d'exploiter.

Sur le terrain, les actions se multiplient. Des membres de la Confédération paysanne s'introduisent sur le chantier à deux reprises, le 12 septembre 2013 et le 28 mai 2014. Lors de la première intervention, une vingtaine de personnes immobilisent les engins tandis qu'au cours de la seconde, une cinquantaine d'agriculteurs démontent une partie des installations. Le porteur du projet dénonce un « *saccage* », évoquant des dégâts qui devaient dépasser « *vraisemblablement les 100 000 euros* ».

Dans la foulée de cette action, cinq militants sont interpellés et placés en garde à vue pour dégradations, vol et recel aggravés. La situation se tend encore lorsque, le 30 mai, d'autres membres de la Confédération paysanne retiennent plusieurs heures Philippe Vinçon, conseiller agriculture du chef de l'Etat, à l'occasion d'une visite présidentielle à Rodez. Les syndicalistes réclament la libération sans condition des cinq des leurs. Quelques heures plus tard, M. Vinçon est relâché, les militants sont libérés, mais les opposants à la « ferme-usine » restent nombreux.

Neuf militants de la Confédération paysanne sont finalement convoqués le 1^{er} juillet devant le tribunal correctionnel d'Amiens pour répondre des dégradations commises. Leur procès est renvoyé au 28 octobre



- **La production de lait débute sur un site bloqué**



L'exploitation de la ferme géante débute le 13 septembre, avec plusieurs semaines de retard du fait des blocages et intrusions des opposants. Dans le plus grand secret, 150 vaches rejoignent le site dans la nuit, sous escorte policière, et une première traite est effectuée.

Depuis, les opposants bloquent le site, empêchant les camions et les bovins d'entrer ou de sortir du site.

Le conflit a pris un tel tour que le gouvernement a décidé d'intervenir. Mardi 16 septembre, une délégation de la Confédération paysanne sera reçue au ministère de l'agriculture, par le directeur de cabinet du ministre et la préfète de la Somme. Dimanche, le ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, a rappelé sur RTL qu'il n'avait « *pas soutenu* » le projet, selon lui « *contraire* » à la vision portée par la loi d'avenir de l'agriculture adoptée la semaine dernière. Le ministre a cependant souligné que l'exploitation « *respectait les règles* ».

- **Le procès**

A partir du 28 octobre, les neuf militants de la Confédération paysanne, accusés de dégradations sur le chantier de la ferme reviennent devant le tribunal correctionnel d'Amiens pour les actions de septembre 2013 et mai 2014.

Entre 3 000 et 4 000 militants sont attendus sur place, ainsi que plusieurs personnalités : José Bové, député européen et ancien de la Confédération paysanne, la députée écologiste de la Somme Barbara Pompili, qui doit par ailleurs témoigner au procès, la secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts, Emmanuelle Cosse et la députée européenne Karima Delli, ou encore Clémentine Autain, du Front de Gauche.





28 OCTOBRE
AMIENS

L'INDUSTRIALISATION DE L'AGRICULTURE EN PROCES

Venez soutenir les prévenus des 1000 vaches !

Le 1er juillet, le procès des neuf militants de la Conf' poursuivis suite aux actions menées sur le site de l'usine des 1000 vaches a été reporté au 28 octobre. Ils devront alors comparaître pour dégradation en réunion, incitation à la dégradation en réunion, vol, recel, ou encore refus de prélèvement ADN.

Il y a clairement une volonté de criminaliser l'action syndicale, et de laisser Michel Ramery poursuivre son projet destructeur en toute impunité. Ce sont les lanceurs d'alerte qui sont poursuivis, pendant que l'agriculture s'industrialise aux dépens des paysans et des citoyens, et avec la bénédiction de nos gouvernants.

Face à ce deux poids deux mesures, la Confédération paysanne choisit de convoquer officiellement les fossoyeurs de l'agriculture à leur procès. Il se tiendra en même temps que celui de nos militants, devant le tribunal d'Amiens.

NOS FERMES NE SONT PAS DES USINES !

*Bus, programme, menu... toutes les infos à venir sur www.confederationpaysanne.fr,
Twitter @confpaysanne et Facebook*

On compte sur vous !

■ www.confederationpaysanne.fr – 01 43 62 04 04 ■

Ne pas jeter sur la voie publique, faire circuler !



Nous y étions : **Mouvement Ecologiste Indépendant**

- Francine **Herbaut Dauplain** (conseillère régionale des Ch'tis)
 - Marcelin **Daniel** (ACEQV BZH)
 - Serge **Monrocq** (PERF BZH)
- et leurs conjoints (il en manque un , le photographe, armoire à glace qui ne passait pas dans l'objectif !!!)



Art. Le Figaro (29 octobre 2014)

- Dans un dossier «éminemment politique», l'importance des dégradations, celles notamment qui avaient mises hors service la machine de traite en mai dernier, «appelle à sanction», avait commenté le procureur adjoint d'Amiens. Ces sanctions sont tombées.

Le procès très médiatisé de neuf des opposants à la ferme des 1000 vaches reprenait ce mardi. Ce procès, initialement prévu le 1er juillet, avait été repoussé pour permettre à la défense de mieux se préparer. Les neuf militants de la Confédération paysanne étaient soupçonnés d'avoir commis des dégradations sur le chantier de la ferme industrielle le 12 septembre 2013 et le 28 mai dernier. Le propriétaire des lieux, Michel Ramery, un entrepreneur en BTP, leur reprochait d'avoir démonté une partie des installations de la salle de traite située à Ducrat dans la Somme. Michel Ramery avait alors parlé de «saccage», évoquant des dégâts dépassant «vraisemblablement les 100.000 euros».

Les neuf militants de la Confédération paysanne ont été condamnés mardi par le tribunal correctionnel d'Amiens à des peines allant d'une simple amende à 5 mois de prison avec sursis dans le dossier de la ferme des 1.000 vaches. La peine la plus forte a été prononcée contre le porte-parole du syndicat, Laurent Pinatel, qui a été condamné à cinq mois de prison avec sursis et 300 euros d'amende.

Cinq autres, quatre accusés comme M. Pinatel d'avoir commis des dégradations sur le site de la ferme alors en construction à Drucat-Le Plessiel, près d'Abbeville, et un cinquième poursuivi pour vol, lors d'actions menées en septembre 2013 et en mai 2014, ont également reçu des peines de prison d'au moins deux mois avec sursis. Quatre des six militants en question, dont M. Pinatel, devront s'acquitter d'une amende de 300 euros, tout comme leurs trois camarades qui étaient poursuivis pour refus de prélèvement d'ADN.

Dans une première réaction à ces condamnations, M. Pinatel a dénoncé «deux poids, deux mesures» qui frappent les membres de son syndicat, en rappelant que la destruction du centre des impôts et du bâtiment de la mutualité sociale agricole à Morlaix par des légumiers en colère n'avait pas fait l'objet de poursuites.



La ferme des 1 000 vaches érigée en symbole

La Confédération paysanne a profité de son procès pour dégradation de la « ferme des 1 000 vaches » pour contester « l'agriculture industrielle »



Plusieurs centaines d'opposants venus de toute la France ont organisé un rassemblement devant le tribunal d'Amiens.

« Nous étions dans l'obligation d'agir : deux modèles d'agriculture ne peuvent pas cohabiter. La ferme des 1 000 vaches, ce sont des petites fermes qui vont disparaître », a expliqué, hier matin, Laurent Pinatel, porte-parole de la Confédération paysanne et prévenu, avant d'entrer au tribunal d'Amiens..

Le verdict est tombé dans la soirée : neufs militants de la Confédération paysanne ont été condamnés à des peines allant d'une simple amende à 5 mois de prison avec sursis pour le porte-parole du syndicat. « Ces faits ne relèvent pas de la délinquance ordinaire », mais ils « doivent être sanctionnés », a affirmé le procureur adjoint de la République d'Amiens, Françoise Dale.

En septembre 2013, les manifestants avaient réalisé un tag géant de 250 mètres sur l'exploitation. En mai 2014, ils avaient « démonté » (ou « saccagé », selon l'exploitant) la salle de traite. L'avocat de la ferme évalue les dégâts à près de 150 000 €. 450 bovins occupent pour l'instant la ferme, selon Michel Welter, gérant de l'exploitation appartenant à Michel

Ramery, entrepreneur du BTP.

À l'extérieur, entre 1 500 et 4 000 sympathisants étaient venus soutenir les prévenus et faire le « procès de l'agriculture industrielle ».

« La ferme des 1 000 vaches, ce n'est pas la demande des Français en termes d'alimentation », constate Laurent Pinatel. Pour lui, quel que soit le jugement, « c'est déjà une victoire que d'avoir posé le débat de l'industrialisation de l'agriculture sur la place publique ».

Plusieurs centaines de personnes en soutien

« Vous appelez ça action syndicale, le code civil a une autre définition. On n'est pas là pour demander des peines exemplaires ou quoi que ce soit de lourd ou de grave. Je comprends le combat politique, mais dans le respect de la loi », a commenté de son côté M^e Franck Berton, l'avocat des parties civiles.

Des délégations d'opposants à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) et au barrage de Sivens (Tarn) étaient présentes. Une minute de silence a été respectée en

l'honneur de Rémi Fraisse, jeune manifestant décédé, dimanche matin, lors de heurts avec les gendarmes. « La justice voulait faire d'Amiens la fin de la lutte de la Conf', nous allons en faire le départ de la convergence des luttes », prévient Laurent Pinatel.

Le souhait du maire de Drucat

De son côté, le maire de Drucat, Laurent Parsis, a exprimé le souhait que la ferme qui a commencé à fonctionner en septembre, avec un plafond de 500 laitières, ne dépasse pas ce niveau.

Dans ce procès, la Conf' dénonce aussi le « deux poids, deux mesures » entre elle et la FNSEA : « Des gens ont incendié la MSA de Morlaix, sont ensuite allés mettre le feu au centre d'impôts et ont pu rentrer chez eux en tracteur sans être inquiétés », rappelle Thierry Bonnamour, prévenu et maraîcher en Savoie. Une personne a cependant été arrêtée. Et l'enquête qualifiée de « difficile » se poursuit à Morlaix.

Yannick CURT.

Notre Francine en vachette